



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Internet

Question écrite n° 17921

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la diffusion d'articles de presse sur Internet. Sur Internet, la presse est loin d'être seule à produire et diffuser de l'information. Face à l'avalanche de blogs, de sites associatifs et de webzines, elle a depuis longtemps exprimé la crainte de voir son métier dilué dans un amas d'informations plus ou moins sérieuses et validées. En conséquence, il lui demande de lui faire savoir sa position quant à la mise en place d'une mesure visant à distinguer les sites réellement producteurs d'informations.

### Texte de la réponse

Face à la multitude d'informations diffusées sur internet, il importe de valoriser les sites d'information journalistique en ligne qui respectent une déontologie professionnelle et garantissent la qualité des informations qu'ils fournissent aux internautes. Il n'appartient toutefois pas aux pouvoirs publics de hiérarchiser les sites d'information en fonction de leur qualité. La délivrance de labels est en effet une initiative qui relève des professionnels. Une telle démarche mérite cependant d'être encouragée. Conscient de l'importance de ce sujet, le Gouvernement souhaite que les modes de soutien à la valorisation des contenus de presse en ligne qui pourraient être envisagés soient examinés au cours des états généraux de la presse qui se dérouleront à l'automne prochain.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17921

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 février 2008, page 1525

**Réponse publiée le :** 26 août 2008, page 7317